

## Déclaration liminaire UNSA Education Au CDEN du 4 février 2016

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

L'année 2016 sera une année chargée pour la Fonction publique. A côté du travail réglementaire indispensable pour la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations), se tiendra en février prochain un très attendu "rendez-vous salarial". Après un cycle de deux ans de réflexions de 2013 à 2015, au bout duquel les organisations syndicales ont eu à démontrer leur volonté ou non d'avancer dans ce PPCR, est venu le temps des négociations pour les organisations qui font l'effort de proposer et s'opposer, mais dans un cadre défini de discussions. L'UNSA y portera la revendication première de nos collègues *(notre dernier* baromètre UNSA des métiers de l'Education *en témoigne)*: la revalorisation du pouvoir d'achat.

2016 sera aussi l'année de la mise en œuvre de la réforme du Collège, étape essentielle au service de la Refondation de l'école dont les grands principes sont clairs: lutter contre l'échec scolaire, accompagner les élèves en difficulté, rendre l'évaluation plus positive, travailler différemment et de manière plus collaborative. Cette réforme ambitieuse suppose des ajustements dans les programmes, synchronisés avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des changements dans la pédagogie. Certes, la mise en musique de cette réforme n'est pas une tâche aisée. Dans notre département, les dotations des collèges, conformément aux annonces ministérielles, font état dans notre département des 12 ETP supplémentaires prévus. L'UNSA Education relève cependant que le calcul de la dotation horaire supplémentaire a été effectué sans forcément tenir compte des divisions de SEGPA. Les élèves de SEGPA ne sont-ils pas des collégiens comme les autres ? Pour l'UNSA Education, la refondation pédagogique doit concerner ces élèves avec la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et des enseignements pratiques interdisciplinaires. Des démarches plus inclusives nécessitent également des moyens complémentaires.

Concernant le 1<sup>er</sup> degré, l'UNSA Education souligne avec satisfaction la dotation de 20 postes supplémentaires pour notre département à effectifs stables, mais reste inquiète du sort qui est fait aux équipes qui subissent des regroupements ou fusions d'école. En effet, si l'UNSA Education n'oppose ni refus ni approbation systématique aux regroupements, devant les décisions de fusions qui se multiplient, nous insistons pour que nos collègues, premiers concernés par la mise en œuvre de ces fusions, soient aussi les premiers concertés. La pertinence et la réussite des regroupements en dépend.

Lors du CTSD qui s'est tenu vendredi 29 janvier, outre les projets de fusions, des ouvertures et/ou fermetures de postes ont été prononcées. L'UNSA Education se réjouit de la poursuite du dispositif « plus de maîtres que de classes » et du renforcement des postes de remplaçants, mais quel est le sort réservé à un certain nombre de nos écoles rurales ? Impossibilité d'accueillir les enfants de moins de 3 ans, là où l'école privée leur tend les bras à coup de classes passerelles et d'encarts publicitaires de tous ordres? Eloignement des services aidants tels que les orthophonistes ou les ré-éducateurs dans des secteurs où les postes E ou G ont disparu ? Qu'en est-il aussi de la Charte de la Ruralité ?

Par ailleurs, l'UNSA Education souhaite porter à votre connaissance l'alerte des infirmiers-infirmières éducateurs de santé qui n'ont pas à suppléer aux missions des médecins fixées par arrêté et circulaire. Les médecins et les infirmières suivent une formation initiale différente, les amenant à exercer une profession certes complémentaire mais sans aucune interchangeabilité possible.

Autre problématique sur laquelle nous vous avons déjà sollicité, lors du dernier CDEN : l'accueil des migrants et réfugiés dans notre département. Pourquoi déplacer cet accueil d'un nombre important de réfugiés dans les locaux de l'IME de St Thurin, lieu géographiquement très isolé, éloigné de tout et n'offre pas des possibilités de scolarisation aisée. Cela pose aussi la question du déplacement des enfants et personnels de cet IME.

Enfin, trop longtemps abandonné sur les étagères de la République, le principe de laïcité revient en force sur le devant de la scène.

Les attentats terroristes, la question du port de signes religieux, la question du vivre ensemble, le mariage pour tous, les repas de substitution, l'égalité femmes-hommes... sont autant d'occasions d'invoquer la laïcité pour rassurer, expliquer, justifier, mais aussi exclure...

Nous sommes attentifs à ce que le département de la Loire ne fasse pas exception à ce principe. Sur la question du financement des écoles privées par les collectivités locales, nous tenons à reparler de l'école privée de Villemontais, pour laquelle vous vous étiez engagé, M. le Préfet, à nous répondre par écrit lors du CDEN du 3 novembre dernier.

Pour l'Unsa Education, nous avons toutes et tous besoin de la laïcité. C'est un bien précieux qui doit être à la fois respecté et défendu, partout sur notre territoire.

Véronique DE HARO, Marion DURON-ANELLI, Dominique FURNON